

## PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

### **FORMATION B**

#### **AVANT LA FORMATION**

Pour débuter votre formation, une évaluation de départ sera réalisée.

Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débuter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires à votre formation pour que vous puissiez obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

#### **Moyen :**

L'évaluation se déroule sur un simulateur (EDISER – SUPRA EVO)

#### **Durée :**

Elle dure environ 45 minutes.

#### **Les compétences évaluées :**

##### **1. Les capacités perceptives et visuelles**

- Observation et exploration visuelle.
- Repérage des informations pertinentes.
- Perception des distances et des vitesses.
- Compréhension de l'environnement routier.

##### **2. Les capacités cognitives**

- Mémoire visuelle et mémorisation.
- Compréhension des consignes et des situations.
- Concentration et maintien de l'attention.
- Traitement des informations et logique.
- Attention partagée entre plusieurs informations.

##### **3. Les capacités de réaction et d'anticipation**

- Temps de réaction.
- Réactivité face à un événement.
- Anticipation des trajectoires.
- Estimation de l'évolution d'une situation.

##### **4. Les capacités psychomotrices**

- Coordination entre la perception et l'action.
- Dextérité et précision des gestes.
- Coordination des mouvements.
- Manipulation des commandes du véhicule, selon les exercices proposés.

##### **5. Les aptitudes et connaissances liées à la conduite**

- L'expérience préalable de la conduite.
- Les connaissances du Code de la route.
- La maîtrise des opérations de base : démarrage, arrêt, trajectoire et commandes.

- L'observation et l'anticipation en situation de circulation.

À la suite de l'évaluation, un nombre d'heures est proposé mais reste prévisionnel et doit être adapté à la progression réelle de l'élève.

Un exemplaire est remis à l'élève et signé.

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

### **EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/cer-porte-des-lilas#documentsutiles>

Onglet « documents-utiles »